

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-452

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2023-452

Avenant à la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'espace ' France Rénov' ' du Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine pour la mise en œuvre du service de conseils Ma Rénov Bordeaux Métropole en 2023 - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Rappel du contexte et des enjeux

A travers son Plan Climat Air Energie territorial, Bordeaux Métropole s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de maîtrise de la demande énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'habitat, avec plus de 400 000 logements, constitue le premier poste de consommation d'énergie du territoire métropolitain. Près de 40% du parc de logements a été construit avant la première réglementation thermique et nécessite une rénovation énergétique complète. C'est la raison pour laquelle la métropole s'est engagée dans un programme ambitieux visant à accompagner et soutenir la rénovation énergétique performante et de qualité de l'habitat de 11 500 logements par an à horizon 2026.

Cependant, l'habitat est une cible diffuse. Pour engager les habitants métropolitains à réaliser ces rénovations, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs d'animation, d'information et d'accompagnement au profit, notamment, des particuliers, des syndicats de propriétaires, des professionnels de la construction, de l'immobilier, des organismes financiers, des institutions professionnelles.

C'est la raison pour laquelle Bordeaux Métropole a renouvelé sa candidature pour être reconnue structure de mise en œuvre du SARE auprès de la Région Nouvelle – Aquitaine en 2023. Cette candidature métropolitaine s'inscrit dans le prolongement de la délibération adoptée le 23 octobre 2020 par le Conseil métropolitain portant organisation et financement 2021 – 2023 du service de conseils Ma Rénov Bordeaux Métropole.

Aussi, afin de poursuivre l'action engagée du SARE en 2023, Bordeaux-Métropole souhaite maintenir son soutien au tissu associatif reconnu espaces « France Rénov' » et désireux de participer au SARE.

Pour cela, Il est proposé à l'assemblée communautaire, d'accorder, eu égard aux effectifs prévisionnels complémentaires proposé par le CREAQ, une subvention complémentaire maximale de :

Structure	Mission	Effectif prévisionnel (en ETP)	Subvention maximale prévisionnelle complémentaire pour
-----------	---------	--------------------------------	--

			2023
CREAQ	Conseils et accompagnement à la rénovation – public cible : logements individuels	1	62 000 €

Ces 62 000 € s'ajoutent aux 310 000 € d'ores et déjà accordés par délibération N°2023-137 du 31 mars 2023.

Le versement du montant maximum de la présente subvention complémentaire est assujéti à la réalisation des actes SARE dans les conditions similaires à celles définies par la convention liant déjà la métropole au CREAQ.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°2000/321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU la délibération communautaire n° 2007/0569 du 13 juillet 2007 approuvant le lancement d'une démarche plan climat,
VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat,
VU la délibération communautaire n° 2014/0443 du 11 juillet 2014 approuvant le lancement d'une plateforme locale de la rénovation énergétique,
VU l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,
VU la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les Obligés le 7 mai 2020,
VU la délibération du Conseil communautaire de Bordeaux-Métropole, en date du 23 octobre 2020 portant engagement de Bordeaux Métropole dans le programme de déploiement du SARE, en qualité de structure de mise en œuvre sur le territoire de Bordeaux-Métropole et des 28 communes qui la compose ;
VU la délibération communautaire n° 2022/539 du 30 septembre 2022 relative à l'adoption du nouveau Plan climat, lequel porte une ambition renforcée et permet de rendre lisibles et concrètes les actions nécessaires pour se mettre résolument sur la trajectoire de la neutralité carbone à horizon 2050.
VU la délibération communautaire n°2023/137 du 31 mars 2023 relative à la rénovation énergétique de l'habitat et aux conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et les associations espaces 'France Rénov' pour la mise en œuvre du service de conseils Ma Rénov Bordeaux Métropole en 2023

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Bordeaux Métropole souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique énergie climat, poursuivre le conseil et l'accompagnement des particuliers et des syndicats de copropriétés dans leur projet de rénovation en partenariat avec un réseau de conseillers rénovation de proximité associatifs se déployant sur le territoire de la Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer au Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ), mentionnées ci-dessus, une subvention complémentaire de 62 000 €, pour l'année 2023, au titre de leurs actions contributives au service d'intérêt général, non économique, du déploiement du SARE sur le territoire de Bordeaux-Métropole.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont la signature de l'avenant à la convention de partenariat.

Article 3 : La dépense 2023 sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours à l'opération chapitre 65, article 65748, fonction 758 - Autres actions en matière de politique de l'énergie

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Claudine BICHET
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	